

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL****N°2023/29****SÉANCE DU 27 JUIN 2023****RESSOURCES HUMAINES****OBJET :** Mise à jour du tableau des emplois**DATE DE LA CONVOCATION** 19/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	29
Présents	22
Représentés	26

VOTE	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Présents	Florence SANCHEZ – Henry-Paul BONNEAU – Fabienne MICHEL – Sonia REBOUL – Géraldine LACANAL – Michel BERNABEU – Marianne ARRIGO – Pierre MARIEZ – Bruno VANDERMEERSCH – Gaëlle GUENAL – Pierre CROS – Geneviève ADGE LAGALIE – Terry ADGE – Françoise BARTHELEMY – Bruno HERNANDEZ – Lydie LAMBERT – Fabrice BARBE – Béatrice CECILLON-PINTENO – Julie PEREA – André LOPEZ – Julien CHARAYRON – Marie-Pierre LAUX
Absents	Véronique PEYROTTE Sylvain BARONE Laurence GRANIER
Pouvoirs	Gérard ORTUNO à Henry-Paul BONNEAU Céline BRUN GHALEM à Géraldine LACANAL Jean-Marc DAUGA à Pierre MARIEZ Thomas BORDENAVE à André LOPEZ

RAPPORTEUR**Madame Fabienne MICHEL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Fonction Publique,
CONSIDERANT que conformément à l'article L. 313-1 du Code de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de ladite collectivité et qu'il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,
CONSIDERANT les emplois actuellement créés et pourvus de la Ville de Poussan,
CONSIDERANT qu'il convient de faire évoluer les emplois et effectifs de la collectivité,
VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 31 mai 2023 sur la suppression des postes ci-après,

Mme MICHEL propose aux membres du Conseil municipal d'adopter la modification suivante du tableau des emplois, avec :

La création de poste suivante à effet immédiat :

- Filière technique : 1 poste d'adjoint technique, catégorie C, à temps complet dans le cadre d'une stagiairisation d'un agent contractuel déjà en poste.

La suppression des postes suivants à effet immédiat :

- Filière animation : 1 poste d'animateur principal de 2ème classe à temps complet

Motif : ce poste est vacant suite à l'obtention d'un concours par l'agent qui l'occupait. Suite à sa nomination sur liste d'aptitude, l'agent a été nommé par la collectivité sur son nouveau grade.

- Filière police municipale : 1 poste de chef de service de police municipale principal de 2ème classe à temps complet.

Motif : ce poste est vacant suite à un avancement de grade de l'agent qui l'occupait.

- Filière technique : 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet

Motif : Ce poste est vacant suite à la promotion interne de l'agent qui occupait le poste. Suite à sa nomination sur liste d'aptitude au CDG34, l'agent a été nommé par la collectivité sur son nouveau grade.

- Filière technique : 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Ce poste est vacant suite au départ à la retraite de l'agent qui l'occupait, et si un recrutement est opéré, il se fera sur la base du grade de l'agent recruté (probablement un grade inférieur).

- Filière technique : 2 postes de techniciens à temps complet.

Un de ces postes est vacant suite à une mutation et l'autre suite à un avancement de grade de l'agent qui l'occupait. La réorganisation du service technique ne fait pas apparaître de besoin actuellement sur ce grade.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, de ses membres :

- **ADOpte** la mise à jour général du tableau des emplois avec 1 création et 6 suppressions telles que présentées, à effet immédiat.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal concernant ces évolutions.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

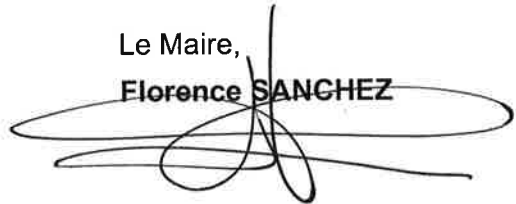
Pour extrait conforme,

À Poussan, signé le : 29 juin 2023

Le Secrétaire de séance,
Henry-Paul BONNEAU



Le Maire,
Florence SANCHEZ



CARACTERE EXECUTOIRE DE L'ACTE

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte dès qu'il a été procédé à sa transmission au contrôle de légalité et à sa publication numérique (ou par défaut affichage public).

La Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent acte.

La présente délibération fera l'objet d'une inscription au procès-verbal de la séance correspondante.

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Madame le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois suivants sa publication numérique ou notification, ainsi qu'à sa transmission au contrôle de légalité le cas échéant.

La saisine de la juridiction administrative peut s'effectuer par le biais de l'application « Télérecours Citoyens » (www.telerecours.fr).

ANNEXE

	GRADES OU EMPLOIS	BUDGETES	DONT TNC	POURVUS	DONT TNC	VACANTS
Secteur administratif						
C	Adjoint administratif territorial	3	1	1	1	2
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1		1		
	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	6		6		
B	Rédacteur principal de 2ème classe	2		1		1
A	Attaché territorial	2		2		
	Sous-total	14	1	11		3
Secteur animation						
	Adjoint territorial d'animation	8	5	7	5	1
C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	4	2	4	2	
	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1		1		
B	Animateur principal de 2ème classe	1				1
	Sous-total	14	7	12	7	2
Secteur emplois fonctionnels						
A	Directeur général des services des communes 2.000 à 10.000	1		1		
	Sous-total	1		1		
Secteur police municipale						
	Gardien-brigadier	1		1		
C	Brigadier-chef principal	6		6		
	Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	1				1
B	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1		1		
	Sous-total	9		8		1
Secteur social						
	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	3		2		1
C	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	3		2		1
	Sous-total	6		4		2
Secteur technique						
	Adjoint technique territorial	15	4	13	4	2
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	4		3		1
C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	5		5		
	Agent de maîtrise	1		1		
	Agent de maîtrise principal	1				1
	Technicien	3		1		2
B	Technicien principal de 2ème classe	3		2		1
A	Ingénieur	1		1		
	Sous-total	33	4	26	4	7
	Total	77	12	62	12	15

Publié numériquement, le : **04/07/2023**

Accusé de réception en préfecture
034-213402134-20230629-23_07421-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023